



Procès-verbal N°5

Réunion restreinte du 5 décembre 2018

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

SPORTING CLUB PARIS / MINHOTOS de BRAGA Anciens D2.B du 09/12/2018 à 10h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR.

La Commission :

- Prend connaissance de la demande transmise par le club de MINHOTOS de BRAGA.
- Demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.
- Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :
 - *1 arbitre officiel à la charge du club requérant, cette catégorie n'étant pas couverte automatiquement par un arbitre central.
 - *2 arbitres assistants à la charge du club requérant.
 - *1 délégué officiel à la charge du club requérant.
 - *Match classé sensible

RAPPEL ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !
Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football **15 jours au minimum avant la date du match.**

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.